

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

ADHESION AU RESEAU INITIATIVE 89

Le Président explique qu'Initiative 89 est une association qui intervient sur tous les territoires de l'Yonne, auprès des entreprises. Elle accompagne au financement des entrepreneurs en création, reprise et développement, via une palette d'outils financiers.

Elle intervient également auprès des entreprises en difficultés avec la mise en place de prêts de transition. Enfin, elle accompagne les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA vers et dans l'emploi salarié.

Le réseau Initiative 89 souhaiterait que la Communauté de Communes devienne partenaire de l'association, par le biais d'une adhésion calculée sur le nombre d'habitants, soit un montant de 3 259 € pour 2024 (7 058 habitants x 0,50 €).

Des entreprises du territoire étant susceptibles de bénéficier des prestations assurées par Initiative 89, la Commission développement économique, réunie le 23 mai 2024, a émis un avis favorable sur cette proposition d'adhésion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à INITIATIVE 89 pour l'année 2024.

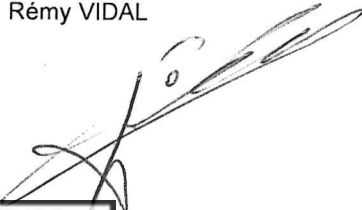
DECIDE de verser une cotisation d'un montant de 3 259 €, soit 0,50 € par habitant.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget principal 2024, dans le cadre d'une décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com